

221C0407

FR0004175842-OP032-R06

22 février 2021

Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Natixis a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société SELECTIRENTE, soit du 8 au 19 février 2021 inclus, la société par actions simplifiée Sofidy¹ a acquis sur le marché 110 163 actions SELECTIRENTE au prix unitaire de 87,30 €

A la clôture de l'offre publique, le concert composé des sociétés Tikehau Capital², Sofidy¹, GSA Immobilier³, Sofidiane⁴, Makemo Capital⁵, AF&Co⁶, et MM. Antoine Flamarion et Christian Flamarion détient par conséquent 2 282 256 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 54,69% du capital et des droits de vote de cette société⁷, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Tikehau Capital	1 562 937	37,45
Sofidy	636 661	15,26
GSA Immobilier	576	0,01
Sous-total Tikehau Capital	2 200 174	52,72
Sofidiane	32 479	0,78
Makemo Capital	47 030	1,13
AF&Co	1	ns
M. Antoine Flamarion	1 750	0,04
M. Christian Flamarion	822	0,02
Total concert	2 282 256	54,69

¹ Contrôlée par la société par actions simplifiée Tikehau Capital Advisors.

² Tikehau Capital Advisors détient 36,8% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital et 100% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital General Partner, le gérant unique et seul associé commandité de Tikehau Capital.

³ La société GSA Immobilier est contrôlée à hauteur de 50,1% du capital et des droits de vote par la société Sofidy.

⁴ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Christian Flamarion.

⁵ Société par actions simplifiée détenue conjointement par les sociétés AF&Co et MCH, deux sociétés qui sont respectivement contrôlées par M. Antoine Flamarion et M. Mathieu Chabran et qui sont mandataires sociaux de Tikehau Capital General Partner, le gérant de Tikehau Capital.

⁶ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Antoine Flamarion.

⁷ Sur la base d'un capital composé de 4 172 938 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.